



**MINISTRE DE LA PECHE ET  
DES RESSOURCES  
HALIEUTIQUES**



**DIRECTION REGIONALE DE  
LA PECHE ET DES  
RESSOURCES HALIEUTIQUES  
- DIANA -**



**UNITE STATISTIQUE  
THONIERE D'ANTSIRANANA  
- USTA -**

# **RAPPORT NATIONAL DE MADAGASCAR 2010**

**13<sup>ème</sup> Session CTOI-CS**

**VICTORIA SEYCHELLES**

**Du 06 au 10 décembre 2010**

## INFORMATIONS SUR LES PÊCHERIES, LA RECHERCHE ET LES STATISTIQUES

Récemment, les opérateurs œuvrant dans le domaine de la pêche notamment crevettière ont songé à diversifier leurs activités par le biais de l'opportunité offerte par le MPRH dite « multi-pêche des chalutiers ». Outre les licences aux activités crevettières, des licences d'exploration des poissons ont été octroyées gratuitement pour permettre aux opérateurs de minimiser les pertes occasionnées par le déclin du stock crevettier dans la partie ouest de Madagascar. En effet en 2010, 16 navires dont 3 ligneurs, 1 palangrotte, 8 palangriers, et 4 bateaux transformables en palangrier, senneur, ligneur, fileyeur et caseieur, ont continué l'essai. Ces navires pêchent essentiellement dans la ZEE malgache. Quant aux résultats d'explorations, les sociétés pêche bénéficiaires n'ont pas déclaré ces résultats de ces expérimentations. Dorénavant, les résultats issus de ces explorations méritent d'être élucidés minutieusement pour la gestion responsable des ressources thonières dans la zone d'occurrence de ces embarcations.

Conformément à la Résolution 10/02 de la CTOI, les données scientifiques concernant toutes les flottes, sauf celles de palangriers, ont été soumises à la CTOI avant le 30 juin 2010	NON
Les données définitives concernant les palangriers opérant en haute mer ont été fournies au 30 décembre 2009 et les données provisoires fournies au 30 juin 2010	NON
Les données sur toutes les flottes nationales n'ont pas été soumises aux délais impartis à la CTOI par le fait que les sociétés de pêche exploitant les ressources thonières dans la ZEE malgache sont en phase exploratoire. Toutefois, aucune déclaration sur les résultats d'explorations émanant de ces sociétés n'a été effectuée alors que la période accordée prend fin cette année.	

## RESUME

Quatrième grande île dans le monde, Madagascar est situé dans l'hémisphère sud à l'est de l'Afrique, à 400 km de Mozambique et est traversé dans sa partie sud par le Tropique du Capricorne. La pêche est l'un des trois principaux secteurs porteurs (avec le secteur minier et le tourisme) sur lesquels le Gouvernement malgache compte asseoir le développement économique du pays (DGPRH, 2009).

Les ressources halieutiques du secteur maritime se trouvent disséminées sur un plateau continental couvrant jusqu'à l'isobathe de 200 m, une superficie d'environ 117.000 km<sup>2</sup> et prolongeant sur une côte longue de plus de 5.600 Km. Au cours de leur migration, d'importantes cohortes de thons se rencontrent à l'intérieur de la zone économique exclusive malgache de l'ordre de 1.140.000 Km<sup>2</sup> pendant les saisons chaudes.

La production totale halieutique de Madagascar connaît une augmentation constante, grâce notamment au développement des pêcheries traditionnelles. La pêche industrielle connaît aussi une croissance des captures (REMANEVY, 1999).

Il est à noter que la grande île ne disposait pas de flotte thonière nationale malgré les efforts déployés depuis les Projet Thonier Régional. Mais suite au déclin du stock crevettier dans la partie Ouest de Madagascar, des essais de diversification des pêches industrielles crevettières en pêche aux thons à la palangre et en ligne ont été réalisées récemment. Ces essais concernent 16 navires battant pavillon malgache. Cette phase d'exploration prend fin cette année et à partir de l'année prochaine, les opérateurs qui veulent continuer sont dans l'obligation d'acheter des licences de pêche correspondant à leur activité. Les activités de débarquement ou de transbordement ont lieu aux ports autonomes de Majunga et de Tamatave. Des efforts significatifs devront être établis pour cerner les informations scientifiques relatives aux activités thonières par ces flottilles de pêche malgache. En outre, les pêcheries artisanales, sportives et traditionnelles ont une importance non négligeable par le fait qu'elles procurent les composantes fondamentales d'alimentation et d'emploi surtout dans les zones côtières. Des analyses au regard des interrelations de ces pêcheries avec les ressources thonières méritent alors d'être enclenchées.

La collecte des statistiques de pêche est une responsabilité commune des états côtiers et des pêcheurs, ce qui justifie cette coopération ancienne commencée dans le cadre du Projet Thonier Régional. Ces données sont indispensables à la gestion des pêcheries thonières, tant au niveau de la CTOI (Commission Thonière de l'Océan Indien dont Madagascar est membre) que dans le cadre de la gestion des accords de pêche, ainsi que secondairement pour des études économiques de la filière thonière à Madagascar. Ce qui incite le Ministère de l'Enseignement Supérieur et des Recherches Scientifiques malgache et l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement) à signer un protocole d'accord corroborant la détermination de Madagascar à honorer sa part dans ladite gestion à travers la relance de l'Unité Statistique Thonière d'Antsiranana (USTA). L'USTA a pour ambition de mettre en œuvre le programme de recherche intitulé « Observatoire des activités thonières de surface

dans la zone de Madagascar », ainsi que les actions de formation, d'expertise et d'information scientifique et technique à réaliser en partenariat entre les parties prenantes<sup>1</sup> dans ce domaine.

A cette volonté s'ajoute d'une part, la tenue, du 25 au 26 Novembre 2010, de la première session du Conseil Consultatif National pour la Gestion des Pêcheries (CCNGP). Ce conseil a essentiellement pour rôle d'octroyer des propositions ou des recommandations à la conception, à l'orientation et à la planification de la politique du ministère en matière de pêche et de gestion des ressources halieutiques. Et d'autre part, l'initiative des ONGs (Organisations Non-Gouvernementales), en occurrence le WWF (World Wide Fund for Nature), de prêter main forte à l'atteinte des objectifs assignés aux pêcheries thonières susmentionnés. En ce sens, un atelier va se tenir du 14 au 16 décembre prochain qui aura pour objectif principal de catalyser le dialogue entre les Etats insulaires de l'Océan Indien Occidental sur la gestion de la pêche thonière en vue de pouvoir profiter pleinement des bénéfices potentiels et d'assurer la durabilité de cette activité.

---

<sup>1</sup> MPRH (USTA), IRD (UMR) et autres (IEO, PFOI, Universités, ONGs....)

## TABLE DES MATIERES

INFORMATIONS SUR LES PÊCHERIES, LA RECHERCHE ET LES STATISTIQUES .....	i
RESUME .....	ii
TABLE DES MATIERES .....	iv
LISTE DES FIGURES .....	iv
ACRONYMES .....	iv
I. CONTEXTE/INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES PÊCHERIES.....	1
1.1 Description générale de la flotte nationale.....	1
1.2 Distribution spatiale des activités de la flotte .....	1
1.3 Description des puissances motrices de la flotte.....	2
II. SYSTÈMES NATIONAUX DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES .....	3
2.1 Centre de Surveillance des Pêches (CSP).....	3
2.2 Unité Statistique Thonière d'Antsiranana (USTA).....	3
III. PROGRAMMES NATIONAUX DE RECHERCHE .....	4
IV. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	5

## LISTE DES FIGURES

Figure n°1 : Nombre des navires .....	1
Figure n°2 : Pourcentages des zones explorées par la flotte nationale.....	2
Figure n°3 : Caractéristiques motrices des navires .....	2

## ACRONYMES

**AVDTH** : Acquisition et Validation des Données Thonières

**CCNGP** : Conseil Consultatif National pour la Gestion des Pêcheries

**CSP** : Centre de Surveillance des Pêches malgache

**CTOI/IOTC** : Commission Thonière de l'Océan Indien/ Indian Ocean Tuna Commission

**CV** : Unité de puissance (Chevaux)

**DGPRH** : Direction Générale de la Pêche et des Ressources Halieutiques

**IRD** : Institut de Recherche pour le Développement

**MPRH** : Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques

**ONG** : Organisations Non-Gouvernementale

**PFOI** : Pêche et Froid de l'Océan Indien

**USTA** : Unité Statistique Thonière d'Antsiranana

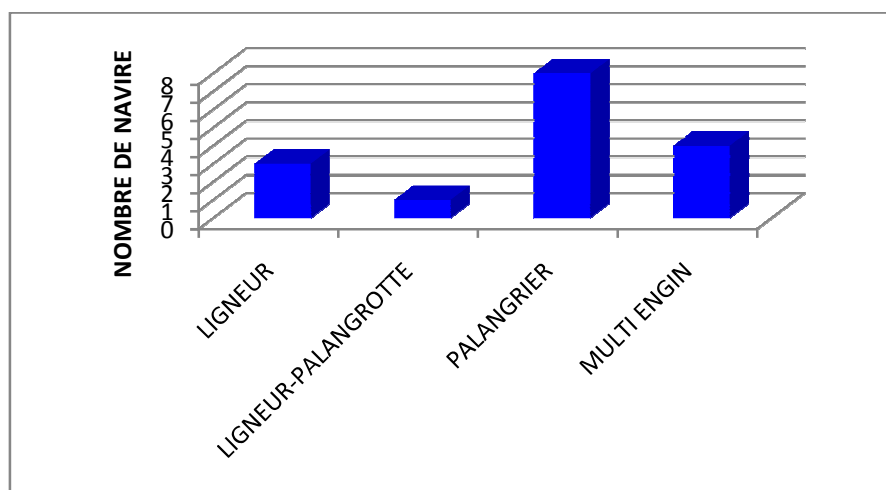
**WWF** : World Wide Fund for Nature

**ZEE** : Zone Economique Exclusive

## I. CONTEXTE/INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES PÊCHERIES

### 1.1 Description générale de la flotte nationale

Les informations disponibles pour la flotte exploitant les ressources thonières dans la zone de pêche malgache sont seulement celles de 2010.



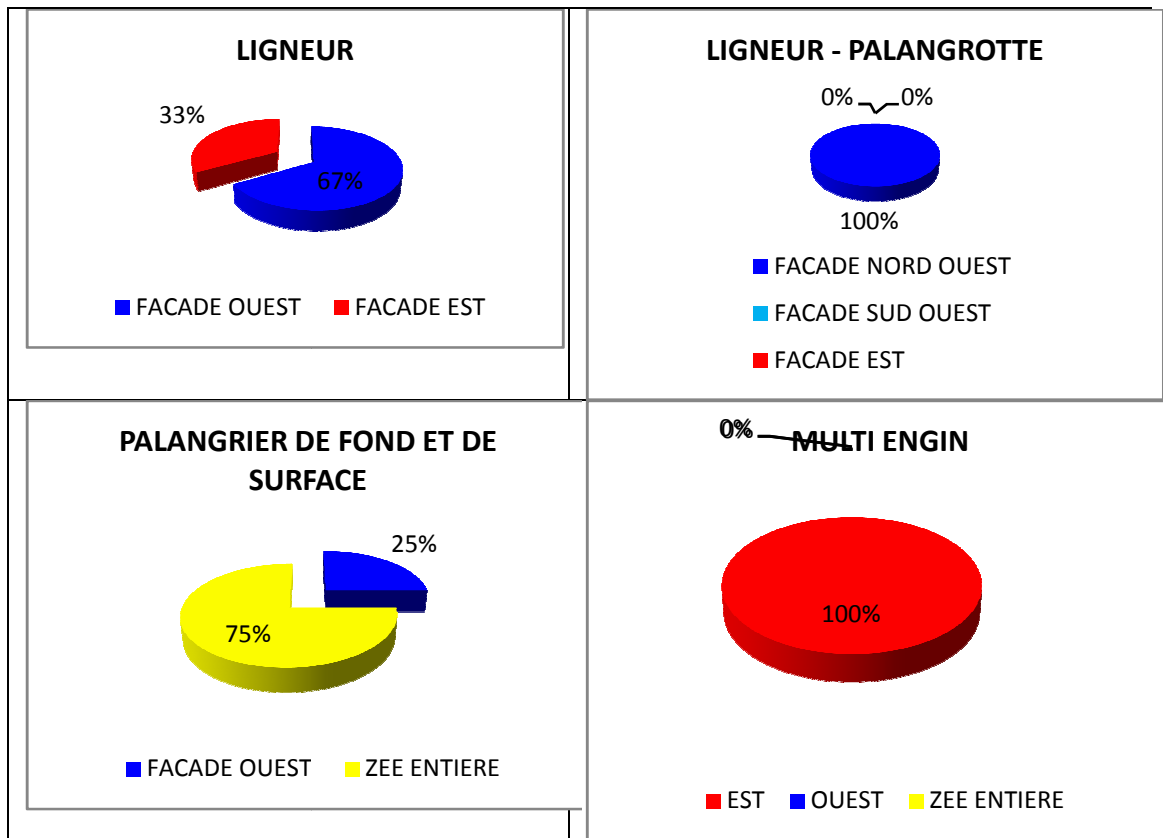
Source : DGPRH, 2010.

Figure n° 1 : Nombre des navires

En 2010, la flotte nationale est caractérisée par 3 ligneurs, 1 palangrotte, 8 palangriers, et 4 bateaux transformables en palangrier, senneur, ligneur, fileyeur et caseyeur. Ces navires pêchent essentiellement dans la ZEE malgache.

### 1.2 Distribution spatiale des activités de la flotte

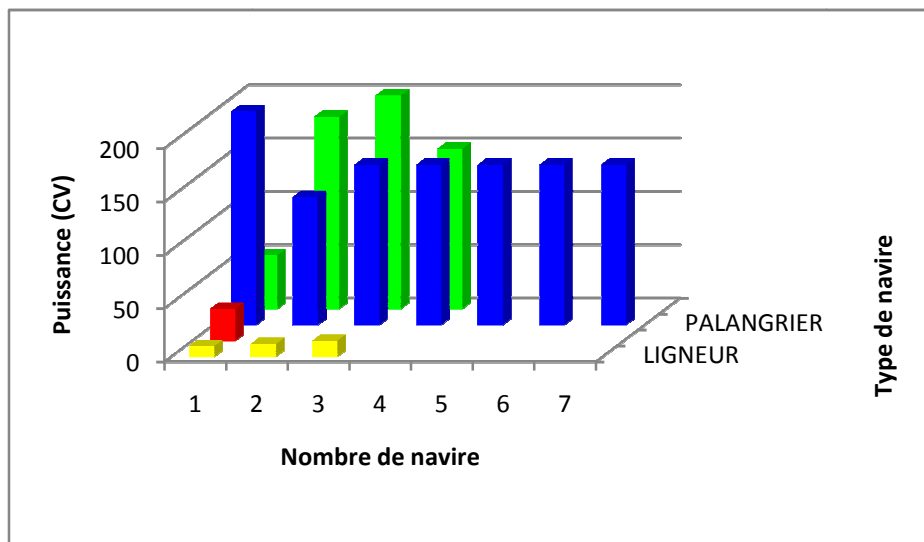
Les figures suivantes mettent en exergue que la majorité des ligneurs explorent la partie ouest pendant que la palangrotte concentre ses activités au nord ouest de la ZEE. Quant aux palangriers, ils préfèrent, en général, explorer l'ensemble de la ZEE. D'autres armateurs ont, par contre, opté à la diversification des activités en changeant d'engins en fonction des ressources disponibles. On rencontre principalement ce type de navire dans la partie Est des eaux malgaches.



Source : DGPRH, 2010.

Figure n° 2 : Pourcentages des zones explorées par la flotte nationale

### 1.3 Description des puissances motrices de la flotte



Source : DGPRH, 2010.

Figure n° 3 : Caractéristiques motrices des navires

Chaque histogramme représente un navire avec les caractéristiques telles que le type et la puissance du bateau. La pêche artisanale aux thons, qui est définie par l'utilisation des embarcations motorisées ne dépassant pas les 50 CV de Puissance. La flotte nationale thonière artisanale est représentée par les lignes et la palangrotte. Les lignes, colorées en

jaune, ont une puissance allant de 10 à 15 CV et la palangrotte, en rouge, est caractérisée par une puissance de 30 CV. Quant aux pêches thonière industrielles, elles concernent les embarcations motorisées de plus de 50 CV telles que les palangriers, les senneurs, les fileurs de fond, ... Les palangriers s'illustrent par deux types d'unité de puissance, d'une part, les sept navires colorés en bleu qui sont plus de 120 CV chacun et d'autre part, le huitième désigné par une puissance de l'ordre de 2 x 138 KW. Concernant les navires multi engins, en vert, ils sont définis par des puissances très variées qui va de 50 à 200 CV.

Jusqu'à présent, aucune information sur les résultats de prospections n'a été déclarée auprès des entités compétentes entre autres le service statistique du MPRH (Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques malgache), l'USTA et le CSP (Centre de Surveillance des Pêches malgache). L'Unité s'apprête à exécuter des missions d'investigation au niveau de ces sociétés de pêche au début de l'année prochaine afin de pourvoir des statistiques relatives aux captures, efforts, tailles des navires, zones effectivement explorées, durées des opérations, bycatch, ...

## **II. SYSTÈMES NATIONAUX DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES**

### **2.1 Centre de Surveillance des Pêches (CSP)**

C'est le Centre de Surveillance des Pêches de Madagascar (CSP) qui veille aux respects des textes réglementaires en matière de pêche et d'aquaculture ou encore aux différents protocoles de pêche. Ses principales activités maritimes se résument par les six points suivants :

- Inspection et contrôle de la conformité de la licence, de l'engin de pêche, des captures à bord, etc. ;
- Patrouille en mer;
- Suivi par satellite 24h/24 de tout navire licencié en activité à Madagascar (tous types de pêcheries);
- Survol des eaux sous juridiction nationale de Madagascar (ZEE) ;
- Gestion d'embarquement des observateurs et ;
- Gestion des bases de données (licences, navires, captures, infractions, site WEB...)

### **2.2 Unité Statistique Thonière d'Antsiranana (USTA)**

L'implantation du Projet dans cette ville d'Antsiranana s'explique par la position favorable d'Antsiranana à l'égard des activités thonières dans le canal de Mozambique et les débarquements ainsi que les transbordements des senneurs européens. Les infrastructures nécessaires à la venue des senneurs sont toutes implantées à Antsiranana : usine de transformation (PFOI), chantier naval, baie permettant le transbordement en rade (au moment où le quai du port est occupé), existence de société de manutention expérimentée dans les activités thonières, main-d'œuvre abondante et à bon marché... En 2009, les activités thonières au port d'Antsiranana ont atteint 61 débarquements (toutes nationalités confondues) concentrés surtout sur le premier semestre. Le volume total de capture débarqué ou transbordé a atteint 36 000 tonnes selon les derniers chiffres de l'USTA (2009). Une partie de la



production est transformée sur place grâce à l'importante conserverie de la société Pêche te Froid de l'Océan Indien. Cette entreprise est en pleine essor et songe à attirer et à maintenir à l'année les activités de débarquement à Diégo Suarez. Elle assure également une activité économique très importante pour la ville.

Depuis le Projet Thonier Régional, la collecte des informations sur les débarquements des senneurs européens au port autonome d'Antsiranana a été assurée par les agents de l'USTA. Ils recueillaient les fiches de pêche et les plans de cuves. Les plans de cuves ainsi rassemblés étaient analysés et indiquaient les procédures d'échantillonnages au débarquement. Les informations obtenues étaient transcrites et gérées soit dans les classeurs Excel ou par les divers logiciels dotés par l'IRD tels que l'ORSTHON, AVDTH (Acquisition et Validation des Données Thonières). L'Unité contribuait également depuis son commencement au programme de marquage initié par la CTOI en partenariat avec l'Union européenne. Elle prêtait main forte au programme en récupérant les marques issues des senneurs débarquant à Antsiranana. Les poissons munis de marque ainsi découverts ont été, par la suite, mesurés et pesés. Les informations y afférentes sont ensuite enregistrées et envoyées directement au siège de la CTOI.

### **III. PROGRAMMES NATIONAUX DE RECHERCHE**

Désormais, l'Unité est en cours de relance et est déterminée à prendre part à la gestion responsable des ressources thonières dans l'Océan indien ou plus précisément dans la ZEE de Madagascar. Autrement dit, l'Unité est déterminée à honorer son statut à vocation de recherche intitulé « observatoire des activités thonières de surface dans la zone de Madagascar ». Elle est appelée à « assurer la constitution et le fonctionnement d'une équipe de chercheurs et de techniciens chargée de recueillir, gérer et analyser les données scientifiques indispensables à une gestion responsable des ressources thonières malagasy par la mise en œuvre d'un système de collecte des données statistiques thonières en utilisant des procédures documentées » (Protocoles d'accord du 21 Mars 2001, du 17 Juin 2009 et du 13 Octobre 2010). En d'autres termes, sa zone de compétence ne se limite plus dans la partie Nord de l'île, mais plutôt, l'ensemble des Zones Economiques Exclusives de Madagascar. Sa mission a aussi été élargie à l'égard des pêcheries. L'Unité est conviée à réaliser la collecte et l'analyse des informations sur toutes les pêcheries thonières, notamment les flottes nationales, exploitant les ressources thonières de passage dans les eaux malgaches. En effet, les pêcheries artisanales, sportives et traditionnelles ont une importance non négligeable par le fait qu'elles procurent les composantes fondamentales d'alimentation et d'emploi surtout dans les zones côtières. A ceci s'ajoutent les recherches des stratégies portant sur la minimisation des impacts des pêches thonières notamment industrielles sur les bycatch. A partir de l'année prochaine, la collecte, la gestion ou encore les analyses des données permettant d'évaluer l'importance des bycatch seront entamées. A cet égard et conformément aux recommandations de la CTOI, l'évaluation des risques écologiques et bycatch occasionnés par les pêcheries thonières industrielles sera enclenchée à partir de l'année prochaine.

#### IV. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1) **DGPRH. 2009.** *Rapport national sur la pêche à Madagascar.* 2009. p. 13.
- 2) **REMANEVY, Edouard Mara. 1999.** *Situation des pêches a Madagascar.* 1999. p. 7.